

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 25 février 2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le vingt-cinq février à 20 heures 30

Date de la convocation : 18/02/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents: ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DELMAS Marie, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Absentes excusées: BERNAT Laurent et RAMONDENC Viviane

Secrétaire de séance: RICARD Nathalie

N° 02-2022

Objet : Séjour pédagogique de l'Ecole du Rougier : attribution d'une participation financière

Les classes de CE2/CM de l'école du Rougier effectueront un séjour pédagogique du 14 au 18 mars 2022 aux châteaux de la Loire.

Monsieur le Maire propose qu'une participation financière soit attribuée et versée directement au prestataire du séjour (FOL-ligue de l'enseignement) pour un montant de 1750,40 euros. Monsieur le Maire précise que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide :

- **De verser** une participation financière d'un montant de 1750,40 euros directement au prestataire du séjour
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif de 2022, article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,

Pour copie conforme.

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

